

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

**Durée  
d'amortissements  
- Norme M22**

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville le  
02/04/2024

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
13 mars 2024

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
**11**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS  
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS  
Madame Chantal HUET  
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2321-3

**CONSIDERANT** l'amortissement comme étant une technique comptable permettant chaque année de faire constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Les durées d'amortissements suivantes sont proposées :

NOMENCLATURE M22 DES BIENS AMORTISSABLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT			
Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	durée d'amortissement
Tous comptes	bien de faible valeur : < 600 €		1 an
2031	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2032	Frais de recherche et développement		5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
205	Logiciels	Entre 600 € et 5 000 €	2 ans
		> 5 000 €	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	<	5 ans
212	Agencement et aménagements des terrains		15 ans
21311	Construction sur sol propre - bâtiments publics		1 an si < à 10 000€ sinon 30 ans
2135			15 ans
2154	Matériel et outillage		5 ans
2181	Autres installations générales, agencements et aménagements divers		5 ans
2182	Matériel de transport	Deux roues	3 ans
		Véhicules	5 ans
2183	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183	Matériel de bureau	électrique ou électronique	5 ans
2184	Mobilier	Entre 600 € et 3 000 €	5 ans
2184	Mobilier	3 000 € et plus	10 ans
2188	Autres matériels	Entre 600 € et 3 000 €	3 ans
2188	Autres matériels	3 000 € et plus	6 ans

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le tableau d'amortissements présenté pour la résidence autonomie Eugène Robin.

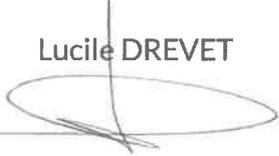
POUR EXTRAIT CONFORME      Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

  
Sylvia CERIANI



La secrétaire de séance,

  
Lucile DREVET